



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022 – 58
Séance du jeudi 17 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 17 novembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Maison des associations sous la présidence de Dominique LUCIANI, premier adjoint.

Madame SAEZ RIICARDI Célia a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents :	19	Présents :	10
Nombre de membres en exercice :	19	Représentés :	05
		Absents :	04

Membres présents : BALDOVINI Antony, BONIFACI Jean-François, CORONA Jean, FRANCESCHI Jean-Claude, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, PERGOLA Marie-Ange, PIRAS Maria-Antonietta, PISTORESIS RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia

Membres représentés : FRATICELLI Ange – Joseph (Pouvoir à CORONA Jean), MAIORE Marie-Laure (Pouvoir à PISTORESIS RAMAZOTTI Jeanne), PAOLI Simon (Pouvoir à FRANCESCHI Jean-Claude), TADDEI Laurence (Pouvoir à LUCIANI Dominique), VENTURINI Dominique (Pouvoir à BONIFACI Jean-François)

Membres absents : BONY Sarah, CHEYNET Patrick, LUCIANI Jean-Emmanuel, LUIGGI Laure

Date de la convocation : 10 novembre 2022

Date d'exécution : 21 novembre 2022

Date de publication : 24 novembre 2022

Objet : Renouvellement de la convention d'intervention foncière (CIF) passée avec la SAFER

Le président informe l'assemblée que La SAFER propose le renouvellement de la convention d'intervention foncière qui la lie à la commune d'Aléria et qui est arrivée à expiration.

La convention qui est proposée à la commune a pour objet la réalisation des missions suivantes :

- L'assistance et la mise en œuvre des droits de préemption dont la commune est titulaire,
- La négociation de transactions immobilières portant sur les immeubles mentionnés à l'Art. L 141.1 du Code Rural et de la Pêche Maritime,
- La gestion du patrimoine foncier agricole de la commune,

- La recherche et la communication d'informations relatives au marché foncier,
- L'aide à la mise en œuvre et au suivi des politiques foncières en zone rurale.

Les modalités financières proposées sont les suivantes :

MISSIONS	RÉMUNÉRATION
Assistance et mise en œuvre des droits de préemption	800 € HT / jour
Négociation de transactions immobilières	- Moins de 7500 €HT : forfaitaire 1000 € HT - 7 500 € HT à moins de 75 000 € HT : 12% - 75 000 à moins de 150 000 € HT : 10% - 150 000 à moins de 300 000 € HT : 8% - 300 000 et plus € HT : 6 %
Préemption	Forfait 1000 € HT
Gestion du patrimoine foncier	Prévisionnel financier préalable
Recherche et communication d'informations	1 260 € HT à partir de 2023
Aide à la mise en œuvre et au suivi des politiques foncières	Prévisionnel financier préalable

La convention soumise à l'examen du conseil municipal prendra effet dès son éventuelle signature et jusqu'au 31 décembre 2027

* * *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par :

- 15 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

D'approuver la convention intervention financière proposée par la SAFER ;

D'autoriser le maire à signer la convention dont il s'agit.

Délibération N° 2022 – 58 : Renouvellement de la CIF passée avec la SAFER

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRATICELLI ANGE-JOSEPH Maire Pouvoir à Jean CORONA	X				 Jean CORONA
LUCIANI DOMINIQUE 1 ^{er} adjoint Pouvoir à	X				
TADDEI LAURENCE 2 ^{ème} adjointe Pouvoir à D. LUCIANI	X				 Dominique LUCIANI
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE 3 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
RAMAZOTTI JEANNE 4 ^{ème} adjointe Pouvoir à	X				
CORONA JEAN 5 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
PAOLI SIMON Conseiller municipal Pouvoir à J.C. FRANCESCHI	X				 Jean-Claude FRANCESCHI
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à					
GIULY MARTIN Conseiller municipal Pouvoir à	X				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à J. RAMAZOTTI	X				 Jeanne RAMAZOTTI
PIRAS MARIA-ANTONIETTA Conseillère municipale Pouvoir à	X				
BALDOVINI ANTHONY Conseiller municipal Pouvoir à	X				
RICCIARDI-SAEZ CELIA Conseillère municipale Pouvoir à	X				
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à					
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à J.F. BONIFACI	X				 Jean-François BONIFACI
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à					
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à	X				
LUCIANI Jean-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à					

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,

Dominique LUCIANI, premier adjoint

